

4. Le soutien psychologique

Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel

Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à un événement à risque traumatique (agression, accident, ...)

un service pour aider à gérer le stress quotidien, les situations d'urgences et de crise, les problématiques interpersonnelles

Un service qui lie séances de soutien psychologique et accompagnement social

20 séances en cabinet

3 à 5 séances de type débriefing en cabinet

20 séances en cabinet

14 séances en cabinet
6 mois maximum d'accompagnement social par téléphone

Arrêt AT > 45 jours
Arrêt MO > 45 jours
Au moins 3 arrêts MO
LM/LD > 4 mois

Déclaration d'AT
Situation d'agression verbale ou physique ou situation à caractère potentiellement traumatisant

Etre DG ou DGA
Etre secrétaire général pour les collectivités < 2000 habitants

Arrêt AT > 45 jours
Arrêt MO > 45 jours
Au moins 3 arrêts MO
LM/LD > 4 mois